Année 2017	Commune de : _	N°page
	ATTENTION : toute demande incomplètement renseignée ne sera pas prise en compte	

Personnes souhaitant bénéficier d'un traitement terrestre contre les chenilles processionnaires du PIN
Prolongation jusqu'au 27 octobre 2017

N° ordre	Nom - Prénom	Signature	Adresse principale (n° - rue)	Lieu de traitement (si différent)	N° de téléphone (impératif)	Adresse courriel	Nombre d'arbres à traiter